



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS

N° 23-037

La greffière en chef du tribunal administratif d'Amiens,

Vu le code justice administrative, et notamment ses articles R. 226-1 à R. 226-6 ;

Vu l'accord de la présidente du Tribunal.

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Zineb AGUENTIL, agente de greffe :

- à l'effet de signer tout acte de procédure relevant du fonctionnement de la chambre 1 ;
- à l'effet de signer tout acte de procédure relevant des recours mentionnés à l'article L. 742-4 du CESEDA ;

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Amiens, le 13 juillet 2023

La greffière en chef,

Nathalie HAMON-LAFIN